

Thibault THOMAS  
9 impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

Maître MANCIER-LHEURE  
13 Place du Marché  
91312 MONTHLERY cedex

Sérignan, le 02 décembre 2016

Affaire : THOMAS / FIX  
V / réf : 2016065 - EML /ACL

Chère Maître,

Je fais suite à votre courrier en date du 29 novembre 2016 concernant projet de lettre recommandée avec avis de réception à adresser par votre Cabinet à Madame FIX.

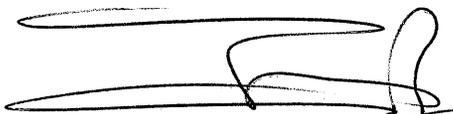
Lecture faite de ce projet, il convient de remplacer '*à hauteur de 70 € ...*' par '*à hauteur de 70 % ...*'

L'indemnité d'occupation due à effet rétroactif de 5 années ne concerne-t-elle pas les années 2012 2013 2014 2015 2016 soit à effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ?

Pour information, je ne reçois plus depuis 2006 l'avis de taxe d'habitation pour le bien 32 avenue des Pierrots adressé chaque année par le service des impôts. Madame FIX est-elle intervenue auprès des impôts pour procéder à ce changement de destinataire ?

Je vous confirme par la présente mon accord pour l'envoi du courrier à Madame FIX et la chronologie associée.

Veillez agréer, Chère Maître, l'expression de ma considération distinguée.



Thibault THOMAS.